

Pacte pour la transition

Mesure #3

Mettre à disposition au moins une toiture d'un bâtiment public (gymnase, salle polyvalente, mairie, etc), bien orientée, pour mettre en œuvre une installation solaire photovoltaïque financée et maîtrisée localement par les habitants

>> L'enjeu

Pour contrer le changement climatique et limiter les émissions de gaz à effet de serre, citoyens et collectivités se mobilisent et réalisent ensemble des projets locaux de production d'énergies renouvelables. Ces projets citoyens, menés dans une logique coopérative, sont initiés, financés et maîtrisés par les citoyens et les collectivités, qui deviennent ainsi coproducteurs d'une énergie verte et locale.

Ces projets collectifs permettent à la fois de:

- Multiplier le nombre de projets d'énergies renouvelables sur le territoire
- Rassembler les citoyens et acteurs du territoire autour d'un défi commun
- Maintenir l'épargne au service d'un projet local
- Favoriser le développement et l'emploi dans la région
- Sensibiliser les habitants à la maîtrise de l'énergie

>> En pratique

La collectivité peut choisir de soutenir de plusieurs manières l'émergence de projets citoyens : en apportant un soutien logistique, politique et financier à un collectif de citoyens (association locale par exemple) lors de la phase de conception du projet. Elle peut même aller jusqu'à devenir actionnaire du projet à part entière.

Une première étape simple est la mise à disposition de toitures municipales. En effet, ces toitures (gymnase, école, salle polyvalente) peuvent se révéler propices à l'installation de panneaux solaires. Ce coup de pouce donne un ancrage local et concret au projet.

Pour mener cette action, la collectivité peut avoir identifié en amont les porteurs de projets au sein du tissu associatif local ou bien faire un appel public à intérêt pour inciter les citoyens à s'impliquer, lors d'une réunion publique par exemple.

Par la suite, lorsque la société du projet sera créée, la collectivité pourra encourager l'appel à mobilisation financière locale (par le biais de mise à disposition de locaux, subventions) et s'impliquer directement à la gouvernance du projet, en prenant des parts au capital de la société.

➤➤ Aller plus loin

Initier collectivement un projet de toiture photovoltaïque peut faire bouler de neige et motiver de nouveaux projets citoyens solaires, de plus grandes ampleurs ou d'autres technologies (projets de parcs éoliens, projets de chaufferies bois, projets d'unités de méthanisation en lien avec les agriculteurs). Également, ces projets concrétisés peuvent permettre de renforcer l'action locale sur les économies d'énergie et l'efficacité énergétique. Pourquoi ne pas profiter des bénéfices de cette première installation pour financer l'optimisation de l'éclairage public par exemple ? Ou bien organiser des visites pédagogiques pour les classes de la région ?

➤➤ Ils l'ont fait

Combrailles Durables

A Loubeyrat dans le Puy-de-Dôme (63), la commune a mis à disposition du projet Combrailles Durables les toits de l'école publique qui accueille aujourd'hui une installation photovoltaïque. Depuis, le collectif n'a cessé de développer de nouvelles toitures solaires et la collectivité est actionnaire à part entière de la coopérative.

La SCIC Plaine Sud Energies de Caen : une démarche citoyenne

En 2011, ils étaient quelques-uns à souhaiter « faire quelque chose » dans le sens de la transition énergétique sur leur territoire de la Plaine Sud de Caen. Grâce au soutien de l'ARDES (Association Régionale pour le développement de l'économie solidaire), ils montent Plaine Sud Energies, une société coopérative qui portera le projet de toitures solaires. Très vite, les 8 communes de la communauté de communes sont associées ainsi que des partenaires locaux et trois écoles sont identifiées pour accueillir des toits photovoltaïques. Pour financer l'investissement (223 770 euros), la SCIC ouvre son capital : habitants et collectivités souscrivent alors des parts sociales. Pour compléter les fonds propres, ils font appel à Energie Partagée qui entre au capital de la SCIC pour 50 000 euros. L'installation a lieu pendant les vacances scolaires, elle a fait appel à un installateur local et utilise des modules européens. Aujourd'hui, les 511 m² de toits solaires (74,4 kW) produisent 70 000 kWh d'électricité par an. Les toitures solaires sont utilisées par les professeurs des écoles pour illustrer les enseignements de sciences naturelles et de mathématiques.

➤➤ Ressources

Energie Partagée : Information sur les projets citoyens et le financement solidaire

<http://energie-partagee.org/>

Les centrales villageoises : Initiatives citoyennes en Rhône-Alpes

<http://www.centralesvillageoises.fr>

ADEME - Photovoltaïque et collectivités territoriales : Guide pour une approche de proximité <http://multimedia.ademe.fr/catalogues/GuidePhotovoltaique/>

➤➤ Structure(s) ou personne(s) à contacter

Marc Mossalgue / Coordinateur / Energie Partagée Association (association@energie-partagee.org - 01 80 18 92 21)

Dominique Jacques / RAEE - Chargé du projet des Centrales Villageoises
dominique.jacques@raee.org - 04 72 56 33 53